

Vous êtes appelé à élire, le 20 octobre 2011, vos représentants au sein des Commissions Administratives Paritaires Locales des agents des Finances Publiques, dont les statuts sont applicables depuis le 1^{er} septembre 2011.

Ces organes de concertation, instances où sont en particulier défendus les droits à promotion et à mutation de tous les agents de la Direction Générale des Finances Publiques, sont paritaires, c'est-à-dire composés pour moitié de représentants de l'Administration et pour moitié de représentants des personnels élus sur listes présentées par les organisations syndicales.

Une défense efficace

Les femmes et les hommes présentés par la section F.O.-D.G.Fi.P. sont d'abord des collègues qui vivent, comme vous, la réalité quotidienne des agents des Finances Publiques ; ce sont aussi des militants **formés**, compétents et tenaces qui veulent que les droits de chacun soient respectés. Ils **sont** en capacité de défendre les intérêts individuels ou collectifs de l'ensemble des agents de notre Administration.

Une présence constante

Il vous faut aussi une organisation syndicale présente et structurée à tous les niveaux, départemental et national, capable, en toute indépendance, de défendre vos justes revendications. **Dans l'Allier, la section se met à votre disposition grâce à un permanent à temps plein, un réseau de correspondants de site, un site internet départemental où sont diffusés les compte-rendus de réunions en toute transparence et des informations rapides quand c'est nécessaire.**

Des revendications claires

S'il s'est pleinement inscrit dans les discussions, le Syndicat F.O.-D.G.Fi.P. **ne se satisfait pas des règles de gestion fusionnées et continuera** à revendiquer des améliorations du système **imposé** par l'Administration pour que le fameux principe du « gagnant-gagnant », constamment repris par le Directeur Général, soit une réalité pour l'ensemble des agents de la Direction Générale des Finances Publiques.

En votant FORCE OUVRIERE le 20 octobre 2011, vous envoyez un signal clair pour que **nos revendications** en matière de mutations (deux vrais mouvements dans l'année), de promotions (droit au retour dans le département d'origine pour les internes), **de notation (maintien d'une note chiffrée)**, de titularisations soient pris en compte et que votre voix soit entendue par l'administration.

VOTEZ

FO la force syndicale **DGFIP**

**20
OCTOBRE**

VOTEZ et faites VOTER

POUR LES CANDIDATS F.O.-DGFIP

Commission Administrative Paritaire Locale n° 3 – Agents Administratifs

1 - Marie Christine GUERREIRO	AAP 1 ^{ère} classe	ERD
2 - Lionel MULLER	AAP 1 ^{ère} classe	Montluçon
3 - Joëlle GERBER	AAP 1 ^{ère} classe	Vichy
4 - Chantal LAMOUREUX	AAP 1 ^{ère} classe	Lapalisse
1 - Barbara RENAUD	AAP 2 ^{ème} classe	Cérilly
2 - Alain SARRE	AAP 2 ^{ème} classe	Moulins-Yzeure
3 - Isabelle FAUCONNIER	AAP 2 ^{ème} classe	Lapalisse
4 - Dominique PAIRE	AAP 2 ^{ème} classe	Moulins
1 - Christophe RANDOING	AA 1 ^{ère} classe	Permanent syndical
2 - Olivier SZYDLOWSKI	AA 1 ^{ère} classe	Vichy-Cusset
3 - Magali FIRMIN	AA 1 ^{ère} classe	DDFiP
4 - Adeline LE CHENECHAL	AA 1 ^{ère} classe	Hérisson

Commission Administrative Paritaire Locale n° 2 – Contrôleurs

1 - Sophie AUTEROCHE	Contrôleur 2 ^{ème} cl.	Moulins
2 - Anne Marie BOURDIER	Contrôleur 2 ^{ème} cl.	Montluçon
3 - Christian SANVOISIN	Contrôleur 2 ^{ème} cl.	DDFiP
4 - Sophie BEAUREZ	Contrôleur 2 ^{ème} cl.	DDFiP
1 - Jean Louis RANDOUR	Contrôleur 1 ^{ère} cl.	Le Mayet de Montagne
2 - Christine CALGARO	Contrôleur 1 ^{ère} cl.	Vichy
1 - Christelle RECOT	Cont. Principal	ERD
2 - Corinne RICHUILLEY-LABBAY	Cont. Principal	Montluçon
3 - Claudine DAUDE	Cont. Principal	Hérisson
4 - Didier GAILLARD	Cont. Principal	Vichy

Commission Administrative Paritaire Locale n° 1 – Inspecteurs

1 - Françoise ROMAINE	Inspecteur	Huriel
2 - Jean Paul FAVIER	Inspecteur	Paierie départementale
3 - Marie Christine CHOPPICK	Inspecteur	Moulins-Yzeure
4 - Eric RASTOIX	Inspecteur	Domaines
5 - Farid BOUTEKEZEZ	Inspecteur	DDFiP
6 - Eric RAYMOND	Inspecteur	Hérisson

➔ Vous pouvez nous retrouver sur notre site web local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/003/>

Attention :

Ceci n'est pas un bulletin de vote

Par ailleurs, les ratures ou panachages entraîneront la nullité de votre bulletin de vote